



Une nouvelle présidence pour Vaughan

Vaughan Avocats fait évoluer sa gouvernance. L'associé fondateur **Bruno Courtine** et l'associée **Aude Serres van Gaver** sont nommés, respectivement, président et vice-présidente. Le duo, secondé par un comex renouvelé composé de Cécile Cottin Dusart, Carole Boumaiza et Bruno de Laportalie, axe son mandat sur la RSE et le développement digital.



Spécialisé en droit du travail, avec une formation initiale en droit des affaires et en fiscalité, Bruno Courtine intervient sur les problématiques corporate, fiscales, sociales et environnementales liées à ce type de projet.



Associée au sein de l'équipe Réorganisation & Restructuration depuis la création du cabinet en 2005, Aude Serres van Gaver est avocate en droit du travail et intervient auprès des sociétés en bonis et en difficulté dans la gestion sociale de leurs projets d'expansion, de restructuration ou de reconversion. Elle maîtrise les enjeux découlant de procédures de sauvegarde, de redressements et liquidations judiciaires, pour l'entreprise en difficulté comme pour les entrepreneurs.

